

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juin

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire.

Présents : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN.

Absents excusés : Jean-Luc ANTONINI (Pouvoir à Monsieur le Maire), Laurent DENIS (Pouvoir à Christiane TANZI), Jean-Christophe CHAUTARD (Pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Philippe VERCHER (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Marie MEYER (Pouvoir à Jacques BERENGER), Pascale MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN).

Absents : Michel REZK, Sara SUSINI, Isabelle DERBES, Corine GUIGNON

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 12

VOTANTS : 18

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le but de permettre le bon fonctionnement du service Régie-Comptabilité, il y a lieu de créer un poste et de procéder à la suppression du poste vacant

Le poste concerné est le suivant :

Service Administratif :

CREATION

- 1 Adjoint Administratif à temps complet, Groupe Hiérarchique 1 - catégorie C1.

SUPPRESSION

- 1 Adjoint Administratif à temps complet, Groupe Hiérarchique 1 - catégorie C1, 5^{ème} échelon, IB 374 - IM 370.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la suppression et à la création des postes précités ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget de la commune, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à créer les postes précités.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire

Secrétaire de séance

